



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC LA BAULE PRESQU ILE, 2 AVENUE JEAN DE NEYMAN BP 119 LA BAULE ESCOUBLAC 44502 LA BAULE CEDEX déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 3 000 €.

Mme Audrey PROU, représentant de la société 3A S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 3 ROUTE DE LA MAISONNEUVE 44117 ST ANDRE DES EAUX, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Audrey PROU	300	3 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

30047 14165 23322701 96

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 23 novembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Jérémy ANBERREE
Chargé d'Affaires Professionnels
02 51 75 74 22

JST14

